Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200091-20260629-FRELONS_22-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – COMMUNE DE LE BODEO - CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2026 – 19H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le 29 juin deux-mille vingt-six à dix-neuf heures trente sous la présidence de sous la présidence de Monsieur Michel JOUAN, Maire.

Mmes & MM les Conseillers Municipaux	Fonction	Présent/e	Absent/e Excusé/e	A donné pouvoir à :	Absent/e Non Excusé/e	Le quorum est-il atteint ?
Michel JOUAN	Maire	1				Quorum atteint
Violaine CATHELIER	1ère Adjointe	1				
Guy DOUAY	2ème Adjoint	1				
Céline BOUHIER	3ème Adjointe	1				
Jean-Marc GIGAREL	CM	1				
Gilbert AUFFRAY	CM	1				
Magalie VIVIER	CM		1			
Thibault GICQUEL	CM	1				
Sandrine LE GUILLOUX	CM	1				
Aude NELLO	CM	1				
Jeanne STEPHAN	CM	1				
Totaux		10	1		0	
Secrétaire de la Séance :	Jeanne STEPHAN			Date de la convocation :		24-juin-26
Le / la secrétaire de séance est désigné/e par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2121-15 du CGCT						
Nombre de membres en exercice :	11			Nbre de membres présents :		10

***** *****

2026 06 01 . 5.3 - DELIBERATION – Désignation référent frelons asiatiques auprès du GCSA22, Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire informe sur le besoin de procéder à la désignation d'un/e **référent/e frelons asiatiques auprès du GCSA22, Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor**
Le réseau des référents locaux est un maillon essentiel du dispositif régional. En devenant référent/e, vous êtes formé/e pour :

- Savoir identifier un nid de frelon asiatique,
- Repérer et signaler les nids,
- Détruire les nids primaires,
- Transmettre les bonnes pratiques,
- Accompagner les désinsectiseurs sur des destructions,
- Servir de relai entre les citoyens et les autorités locales,
- Contribuer à la mise à jour des données sur le terrain.

Aucune compétence préalable n'est requise : Le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor s'engage à accompagner à chaque étape les référent/e/s.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme comme membres référent/e :

Monsieur Jean-Marc GIGAREL -Mail : jean-marc.gigarel@orange.fr

Contact : Georges PONTHIEUX, Président GDSA-22 - Tél. 06.80.68.89.30 - contact@gdsa22.bzh - http://gdsa22.bzh/

Vote du Conseil Municipal :

- Voix pour : 10
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Documents joints à la convocation :

- *DELIBERATION - Désignation d'un référent correspondant avec le GDSA22 pour la lutte contre le frelon asiatique.pdf*

Pour Copie Conforme

Madame Jeanne STEPHAN
Secrétaire de Séance
Date : 06/07/2026

Monsieur Michel JOUAN
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex - Téléphone : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 8, Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.